

# Call for Papers

## Un avenir pour le passé *de qui?* Le patrimoine des minorités, des groupes marginaux et des personnes sans lobby

**Congrès international et interdisciplinaire sur le Monte Verità, Ascona, Suisse  
22 au 24 octobre 2025**

« Un avenir pour notre passé » était le slogan de l'Année européenne du patrimoine de 1975. Cinquante ans plus tard, les conséquences de la mondialisation, des migrations, des révolutions dans les technologies de la communication et de l'activisme en faveur des droits civils et des droits de l'homme nous forcent à nous interroger sur le sens de cette expression « notre ». L'appartenance à une société n'est en effet pas acquise par le simple fait qu'elle se targue d'être pluraliste ou qu'elle se trouve dans un processus accéléré de diversification. Une plus grande tolérance et ouverture n'est jamais une tendance spontanée, comme le démontrent par la négative la montée en puissance des partis nationalistes ou les campagnes populistes contre les immigrés dans tous les pays du Nord. La question de l'appartenance est plutôt un processus de négociation continu et les limites de ce qui est considéré comme diversité acceptée se déplacent en permanence. La définition de l'histoire à commémorer et du patrimoine culturel à protéger joue un grand rôle dans ce processus.

Face à ce constat, la question se pose de savoir comment des régimes spécifiques de savoir et de droit déterminent ce qui est reconnu comme culture digne de protection et dans quelles conditions ces régimes se sont formés. Qui la conservation institutionnelle du patrimoine exclut-elle aujourd'hui, inconsciemment ou consciemment, lorsqu'elle élabore les bases permettant de décider ce qui doit être conservé pour l'avenir ? Quel est le rôle des associations ou des groupements professionnels dans ce contexte ? Comment la pratique de la conservation du patrimoine pourrait-elle être pensée et pratiquée de manière à inclure ceux qui n'ont pas été pris en compte jusqu'à présent ?

Les débats sur l'importance des valeurs immatérielles dans l'évaluation des biens culturels matériels et sur la relation entre la conservation et l'adaptation du patrimoine architectural offrent déjà de nouvelles pistes. Alors que ces questions n'avaient été que peu prises en compte par le passé, elles élargissent aujourd'hui la notion de patrimoine en incluant par exemple les témoignages architecturaux de peuples indigènes et des espaces extra-européens. Plus généralement, elles ont sensibilisé les disciplines de la protection du patrimoine à l'intégration de conditions générales changeantes.

Cependant, ces considérations n'ont pas encore eu d'impact sur les logiques d'exclusion et d'inclusion sociales propres à la conservation du patrimoine.

Quels sont les monuments qui attirent l'attention lorsque des minorités, des groupes marginaux et des personnes sans lobby désignent des lieux auxquels se rattachent des expériences centrales ayant marqué leur expérience en dehors de la société majoritaire ? De nouveaux concepts sont-ils nécessaires pour intégrer dans la notion de monument historique les imbrications de mémoires personnelles et les traces matérielles qui caractérisent ce patrimoine ? D'autres approches de la conservation pourraient-elles être développées pour rendre ces concepts opérationnels ? Peut-on en déduire des perspectives pour la gestion du patrimoine des futures minorités ?

La conférence interdisciplinaire « Un avenir pour le passé de qui? Le patrimoine des minorités, des groupes marginaux et des personnes sans lobby » est consacrée à ces questions. Elle aura lieu du 22 au 24 octobre 2025 à l'occasion du 50e anniversaire de l'Année européenne du patrimoine 1975. Le congrès est un événement commun du groupe de travail « Année du patrimoine 2025 » de l'ICOMOS Suisse, des EPF de Zurich et de Lausanne ainsi que du Centre national d'information sur le patrimoine culturel

NIKE (à partir de mars 2025, Réseau suisse pour le patrimoine culturel). Il vise à approfondir les échanges entre la science et la pratique et à renforcer les liens entre ces deux domaines. Le lieu de la réunion est le centre de congrès Congressi Stefano Franscini sur le Monte Verità.

Nous invitons les chercheuses et chercheurs, ainsi que les praticiennes et praticiens des domaines de l'architecture et du patrimoine, des études du patrimoine, de l'anthropologie sociale, de l'histoire et des sciences sociales, de l'histoire de l'architecture et de l'histoire de l'art, ainsi que les représentantes et représentants des minorités et du domaine de l'intégration sociale à soumettre leur candidature pour une contribution. Une demande de soutien financier pour la participation à la conférence peut être adressée aux organisateurs (voir contact par e-mail ci-dessous).

Les formats possibles sont les exposés de 20 minutes, les présentations de poster de 5 à 10 minutes, les panels ou les workshops (pour ces deux derniers, des propositions de thèmes sont attendues). Les langues de la conférence sont l'anglais ainsi que les langues nationales, à savoir le français, l'allemand et l'italien. Les textes complets (full paper) des présentations seront mis à disposition lors de la conférence sous forme de photocopiés dans la langue originale et en anglais.

Les questions à aborder sont les suivantes :

- Comment gère-t-on actuellement le patrimoine architectural des minorités ? Sur quelles expériences reposent ces pratiques ? Quelles en sont les fondements, les meilleures pratiques et les désidératas ?
- Comment la pratique de la conservation du patrimoine tranche-t-elle entre les intérêts particuliers et l'intérêt général ? Comment le patrimoine culturel des minorités et des groupes marginaux devrait-il être évalué à cet égard ?
- Qui définit ce qui fait partie du patrimoine architectural des minorités qui mérite d'être protégé et préservé ? Quelles sont les minorités considérées comme telles jusqu'à présent ? Est-ce un mouvement top-down (c'est-à-dire sans représentants des groupes mentionnés) ou bottom-up (avec la participation des personnes concernées) ?
- Dans quelle mesure les critères d'inventorisation actuels et les paradigmes qui les sous-tendent sont-ils adaptés à l'évaluation du patrimoine culturel des minorités ?
- Comment les minorités elles-mêmes évaluent-elles leur patrimoine culturel construit et comment, le cas échéant, gèrent-elles le désir de ne pas le conserver ?
- Comment trouver un bon équilibre entre patrimoine culturel « majoritaire » et patrimoine culturel « minoritaire », afin que les objets protégés et conservés soient et restent réellement représentatifs, à long terme, des groupes sociaux qui les ont produits ?
- Quelle est l'importance du savoir-faire artisanal dans la protection et la préservation du patrimoine architectural des groupes marginaux et des minorités ? Comment le préserver, l'intégrer et le promouvoir ? Existe-t-il dans ce savoir-faire des pistes d'apprentissage pour la conservation du patrimoine en général (face à la disparition du savoir artisanal, au manque de personnel qualifié et au manque de relève professionnelle) ?
- Quelles sont les opportunités et les risques qui se présentent lors de projets de médiation culturelle centrés sur le patrimoine architectural des minorités ?

Les intéressés peuvent soumettre un résumé (une page/500 mots maximum) avec un court CV **avant le 15 novembre 2024**.

Les propositions soumises seront ensuite évaluées par le comité consultatif du projet dans le cadre d'une procédure de peer review. Le retour se fera le 16 décembre 2024. Le délai pour la soumission des full papers des communications acceptées est prévue pour début mai 2025. Les actes de la conférence seront regroupés dans une publication après la conférence.

Merci d'envoyer les propositions et demandes à : [denkmalschutzjahr2025@arch.ethz.ch](mailto:denkmalschutzjahr2025@arch.ethz.ch)